



Succession internationale France/Italie

Par **Horace Rudolph**, le **24/02/2017** à **14:33**

Bonjour,

je suis un italien résidant en France, où je travaille et paye mes impôts.

Mon père est italien, résidant en Italie et possédant des biens dans ce pays (comptes, appartements...).

En cas de décès de mon père, quel droit de succession s'applique ? Le français ou l'italien ?

Merci d'avance,

FS